// L’organisation territoriale du PMLA

une organisation territoriale plus durable repose sur la notion de bassin de vie

L'objectif est d'identifier les secteurs à intensifier pour mieux accueillir et mieux répondre aux attentes des habitants dans une démarche de développement durable à l'horizon 2040

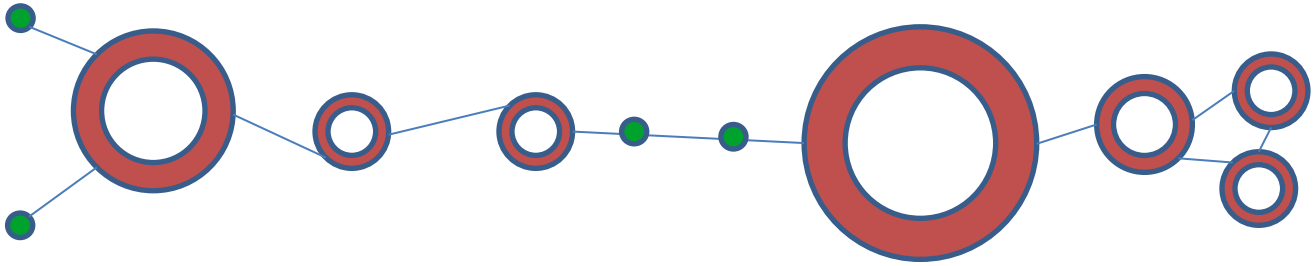

- En tenant compte du **contexte** et **des particularités territoriales**

Il s'agit dans un premier temps de visualiser le rôle de chaque secteur

// Eléments de contexte

1. Socle territorial
2. Indicateurs d’attractivité : Population ; Emplois ; Offre urbaine ; Accessibilité
3. Analyse croisée : méthode CETE

Socle territorial

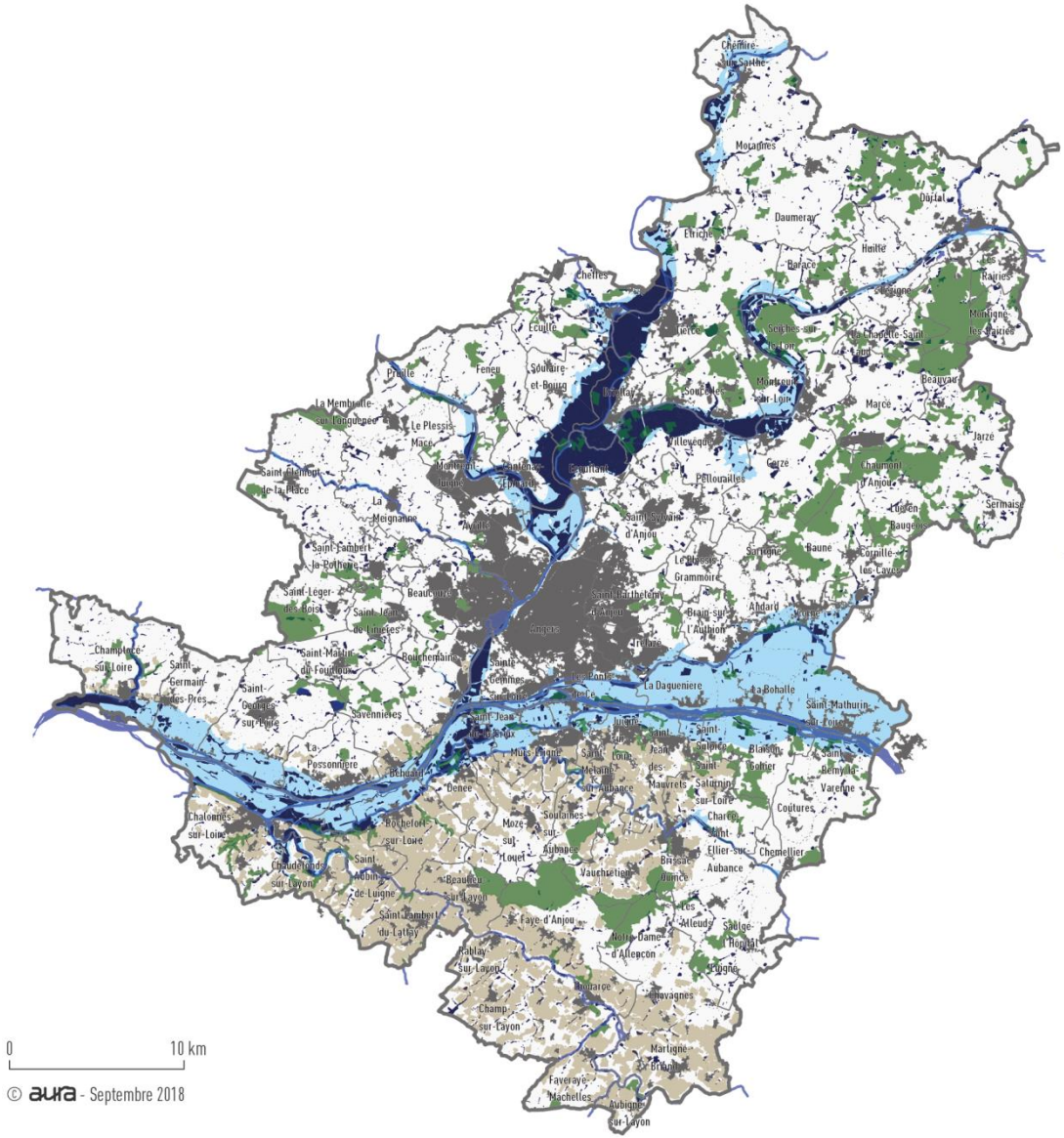

Territoire de contrastes liés :

- Au réseau hydrographique
- A l'occupation du sol
- A la topographie
- ….

Desserte structurante du territoire

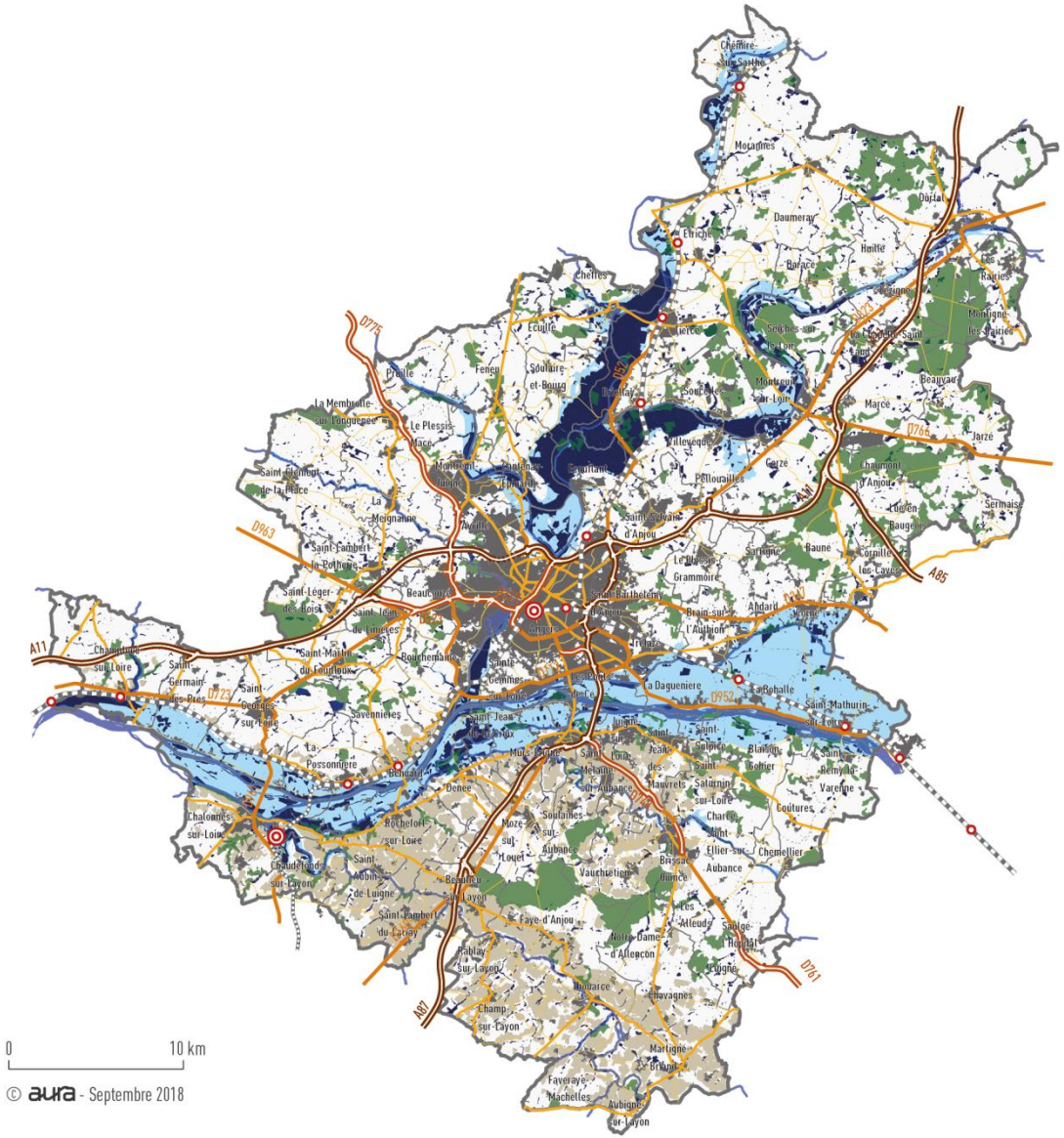

Territoire de contrastes liés :

- Au réseau hydrographique
- A l'occupation du sol
- A la topographie

Territoire bien desservi par des infrastructures routières (maillage essentiel en radiales)

Trois corridors desservis par une desserte ferrée (rabattement à valoriser notamment pour les gares à proximité de secteurs inondables)

Réseau routier
- Voie autoroutière
- Tranchée couverte
- Autre voie rapide
- Axe structurant niveau 1
- Axe structurant niveau 2
- Axe structurant niveau 3

Réseau ferré
- Ligne à voie double
- Ligne à voie unique
- Arrêt Intercités
- Arrêt TER

Occupation du sol
- Tâche urbaine (>5 ha)
- Forêts
- AOC
- Prélocalisation ZH (DREAL)
- Risques inondation (moyen/fort)
- Réseau hydrographique

Limites administratives
- EPCI
- Commune simple/nouvelle
- Commune déléguée

Indicateur démographique

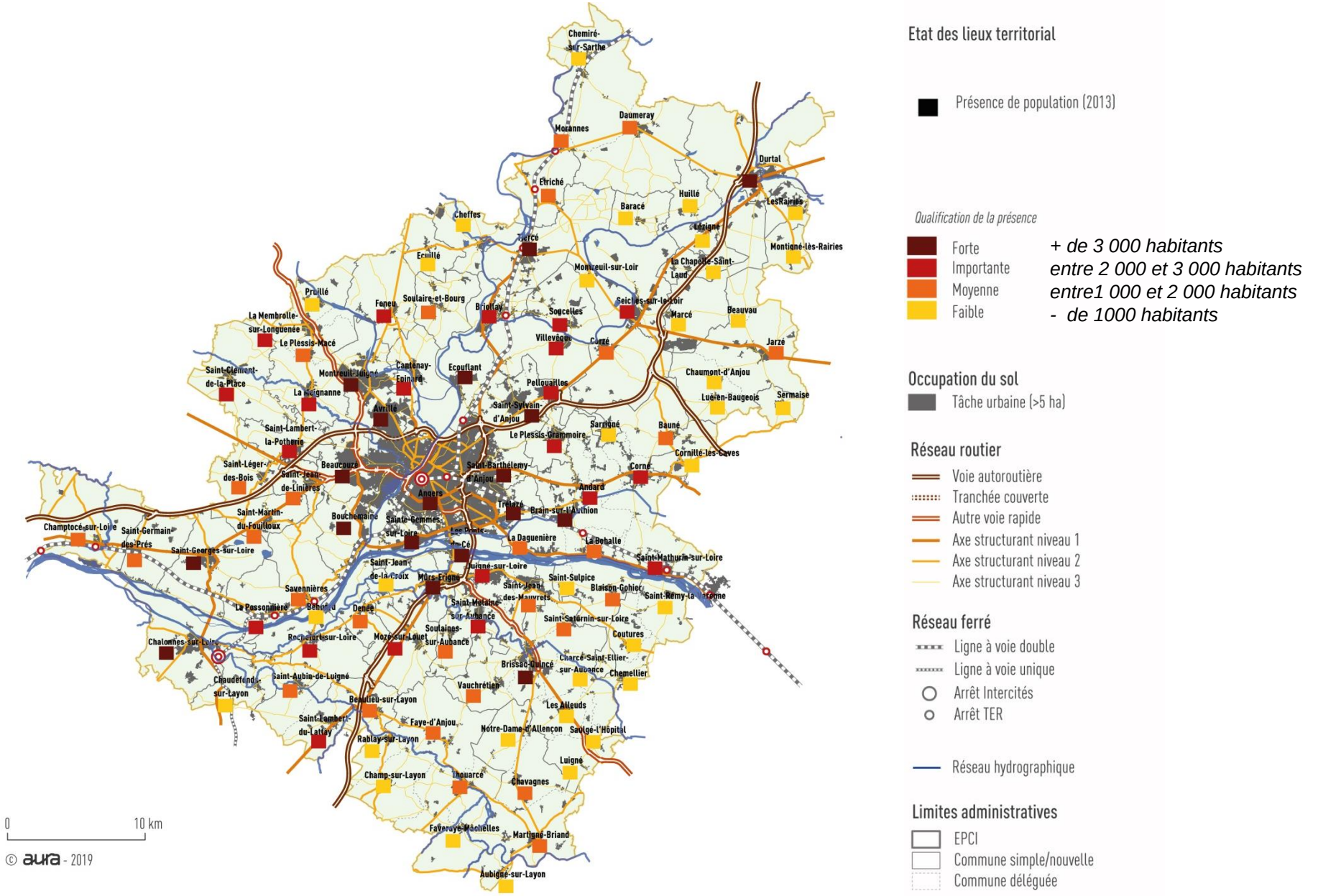

Indicateur emplois

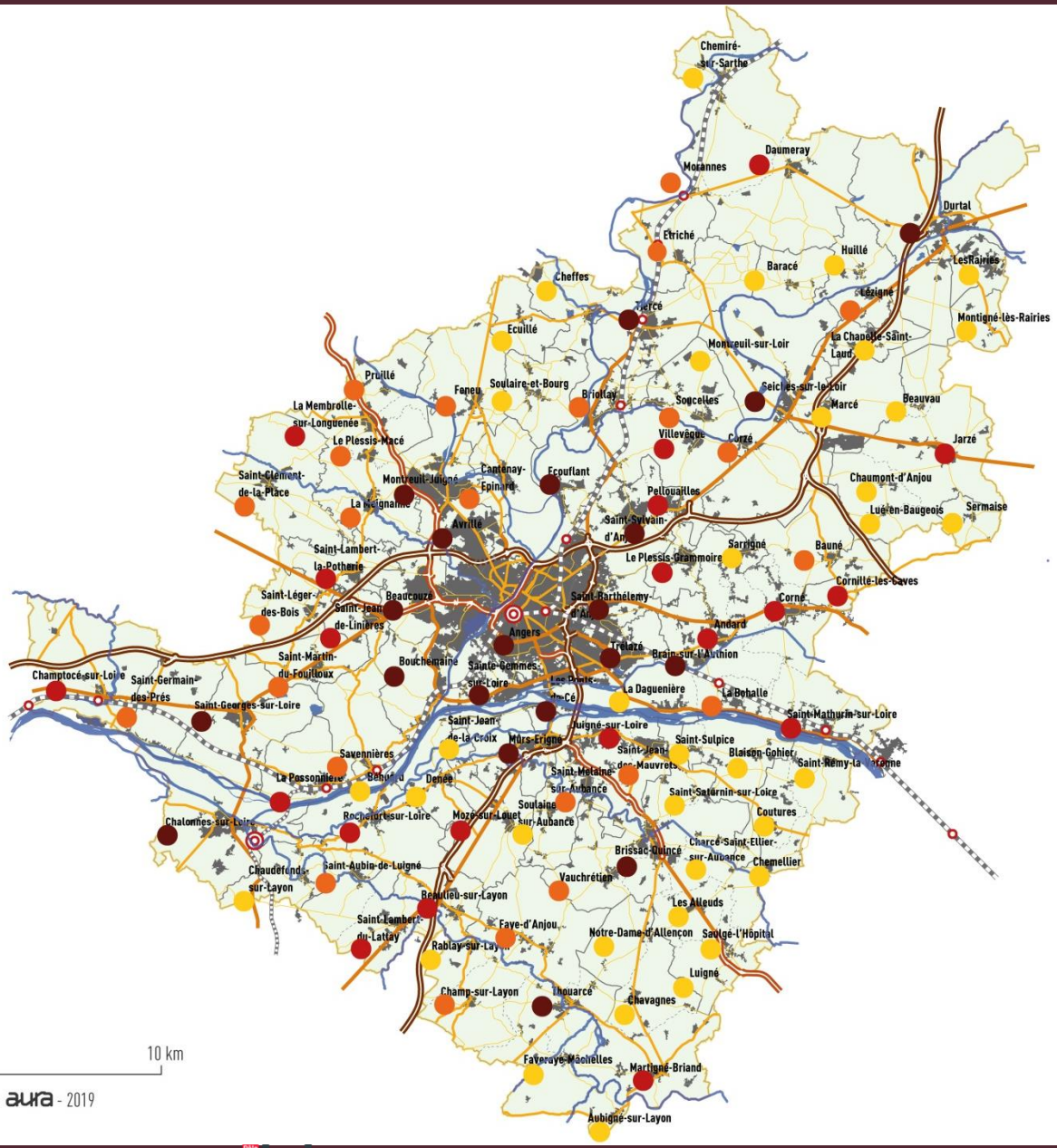

Etat des lieux territorial

Présence d'emplois (2013)

Qualification de la présence

Forte	*plus de 1 000 emplois*
Importante	*entre 400 et 1000 emplois*
Moyenne	*entre 200 et 400 emplois*
Faible	*moins de 200 emplois*

Occupation du sol

Tâche urbaine (>5 ha)

Réseau routier

- Voie autoroutière
- Tranchée couverte
- Autre voie rapide
- Axe structurant niveau 1
- Axe structurant niveau 2
- Axe structurant niveau 3

Réseau ferré

- Ligne à voie double
- Ligne à voie unique
- Arrêt Intercités
- Arrêt TER

Réseau hydrographique

Limites administratives

- EPCI
- Commune simple/nouvelle
- Commune déléguée

Indicateur offre urbaine

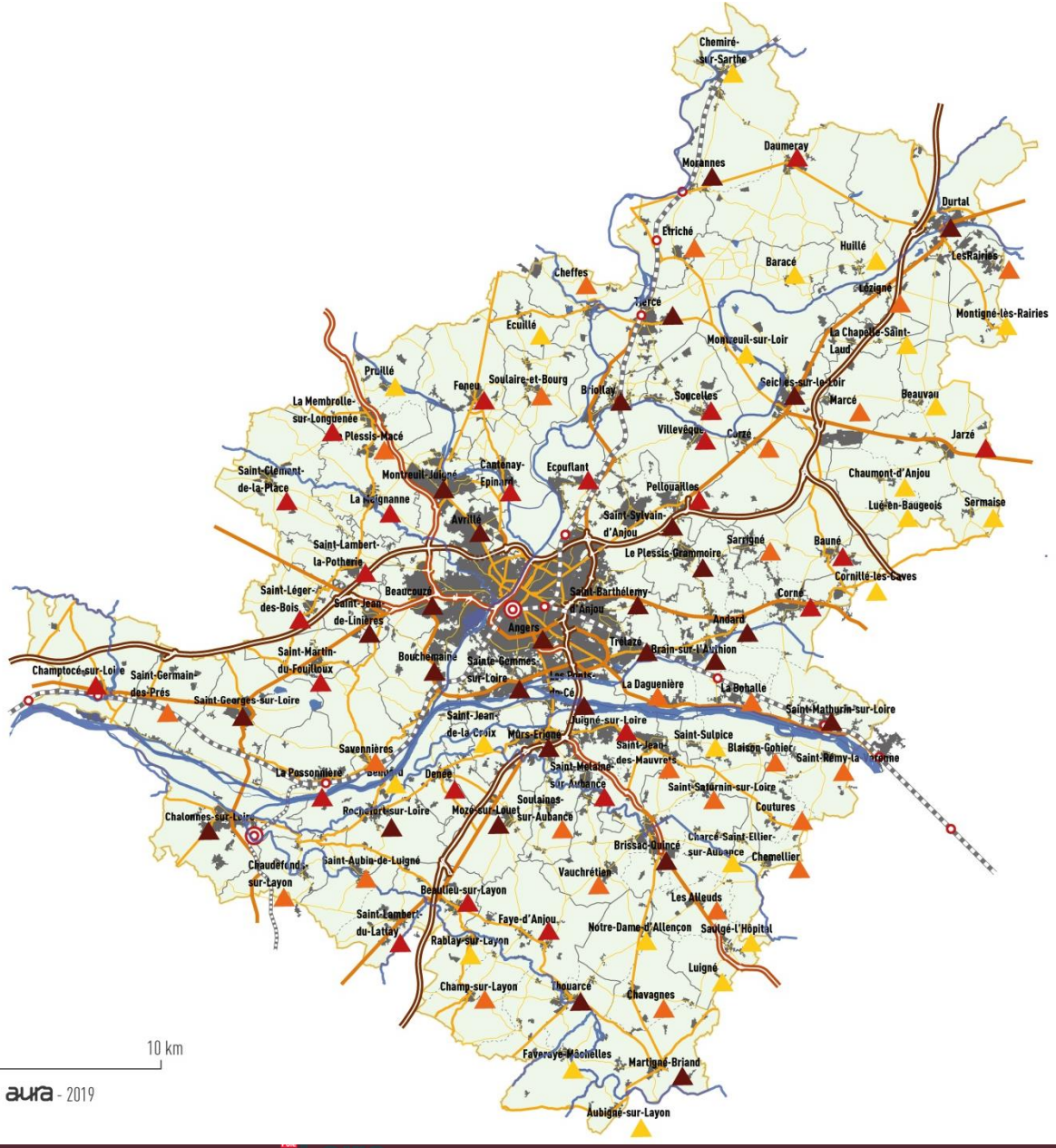

Etat des lieux territorial

▲ Présence de diversité (2013) (équipements/services/commerces)

Qualification de la diversité	*Types d'équipements / commerces et services différents:*
Forte	*plus de 35*
Importante	*entre 20 et 34*
Moyenne	*entre 12 et 19*
Faible	*Moins de 12*

Occupation du sol

Tâche urbaine (>5 ha)

Réseau routier

- Voie autoroutière
- Tranchée couverte
- Autre voie rapide
- Axe structurant niveau 1
- Axe structurant niveau 2
- Axe structurant niveau 3

Réseau ferré

- Ligne à voie double
- Ligne à voie unique
- Arrêt Intercités
- Arrêt TER

Réseau hydrographique

Limites administratives

- EPCI
- Commune simple/nouvelle
- Commune déléguée

Indicateur accessibilité

Etat des lieux territorial

★ Accessibilité (2017)

Qualification de la présence

- Forte — ***Gare, fréquence TC++, desserte routière ++***
- Importante — ***Gare ; fréquence TC + ; desserte routière +***
- Moyenne — ***Gare ; fréquence TC- ; desserte routière -***
- Faible — ***Fréquence TC - ; desserte routière -***

Occupation du sol

- Tâche urbaine (>5 ha)

Réseau routier

- Voie autoroutière
- Tranchée couverte
- Autre voie rapide
- Axe structurant niveau 1
- Axe structurant niveau 2
- Axe structurant niveau 3

Réseau ferré

- Ligne à voie double
- Ligne à voie unique
- Arrêt Intercités
- Arrêt TER

- Réseau hydrographique

Limites administratives

- EPCI
- Commune simple/nouvelle
- Commune déléguée

Diagnostic territorial

Un maillage de communes cumulant une présence importante sur tous les indicateurs autour d'Angers

Plus on s'éloigne, plus le rôle de certaines communes est prégnant, structurant et définit des bassins de vie de proximité

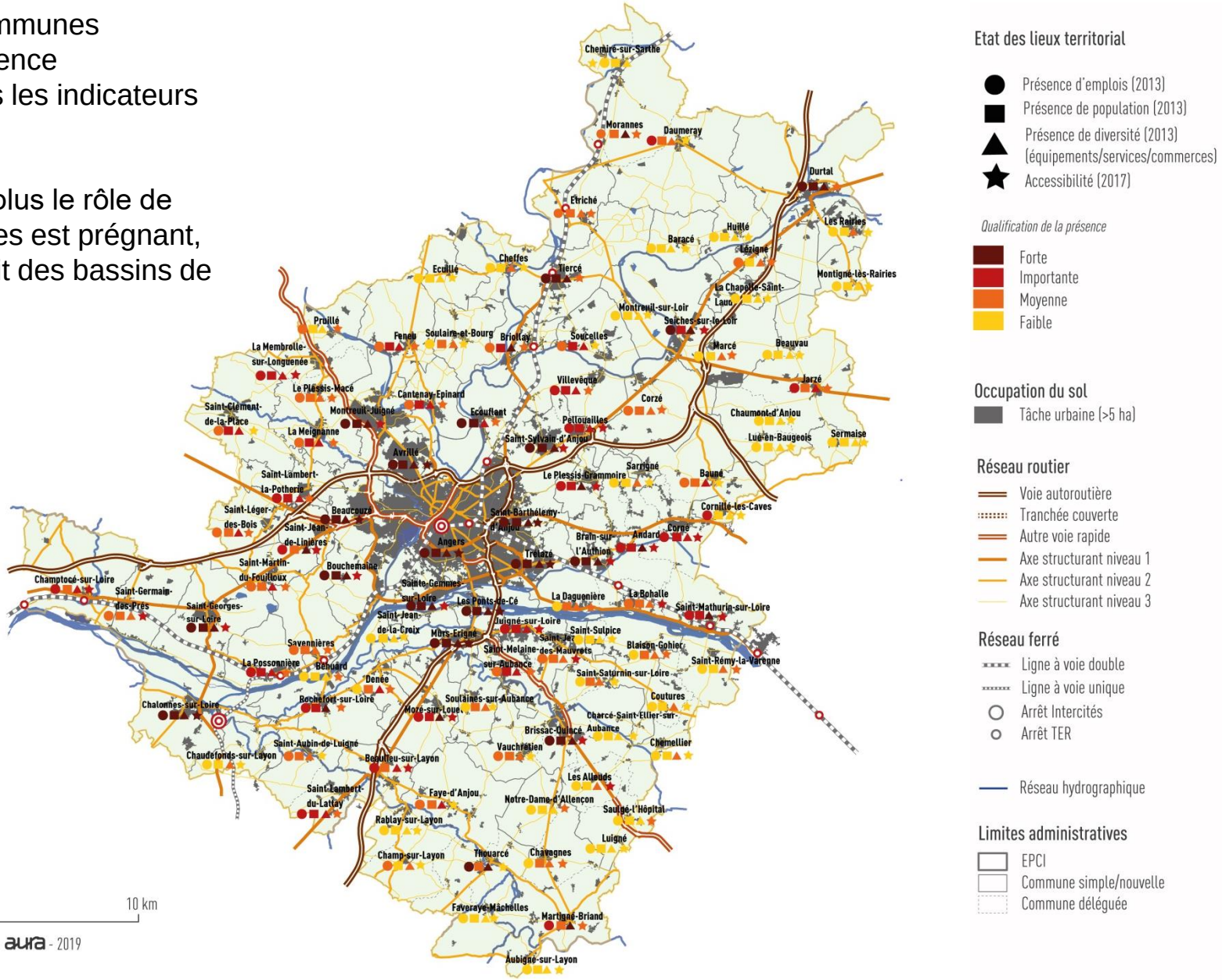

Diagnostic territorial : Anjou Loir et Sarthe

L'attractivité du territoire s'appuie en priorité sur 3 communes d'ALS :
Tiercé, Durtal et le secteur Seiches-sur-le-Loir /Aurore de Corzé (continuité urbaine)
Plusieurs communes bénéficient d'une plus grande diversité notamment Morannes (présence d'une gare) et Jarzé

Etat des lieux territorial

- Présence d'emplois (2013)
- Présence de population (2013)
- Présence de diversité (2013) (équipements/services/commerces)
- Accessibilité (2017)

Qualification de la présence

- Forte
- Importante
- Moyenne
- Faible

Occupation du sol

- Tâche urbaine (>5 ha)

Réseau routier

- Voie autoroutière
- Tranchée couverte
- Autre voie rapide
- Axe structurant niveau 1
- Axe structurant niveau 2
- Axe structurant niveau 3

Réseau ferré

- Ligne à voie double
- Ligne à voie unique
- Arrêt Intercités
- Arrêt TER

- Réseau hydrographique

Limites administratives

- EPCI
- Commune simple/nouvelle
- Commune déléguée

Diagnostic territorial : Angers Loire Métropole

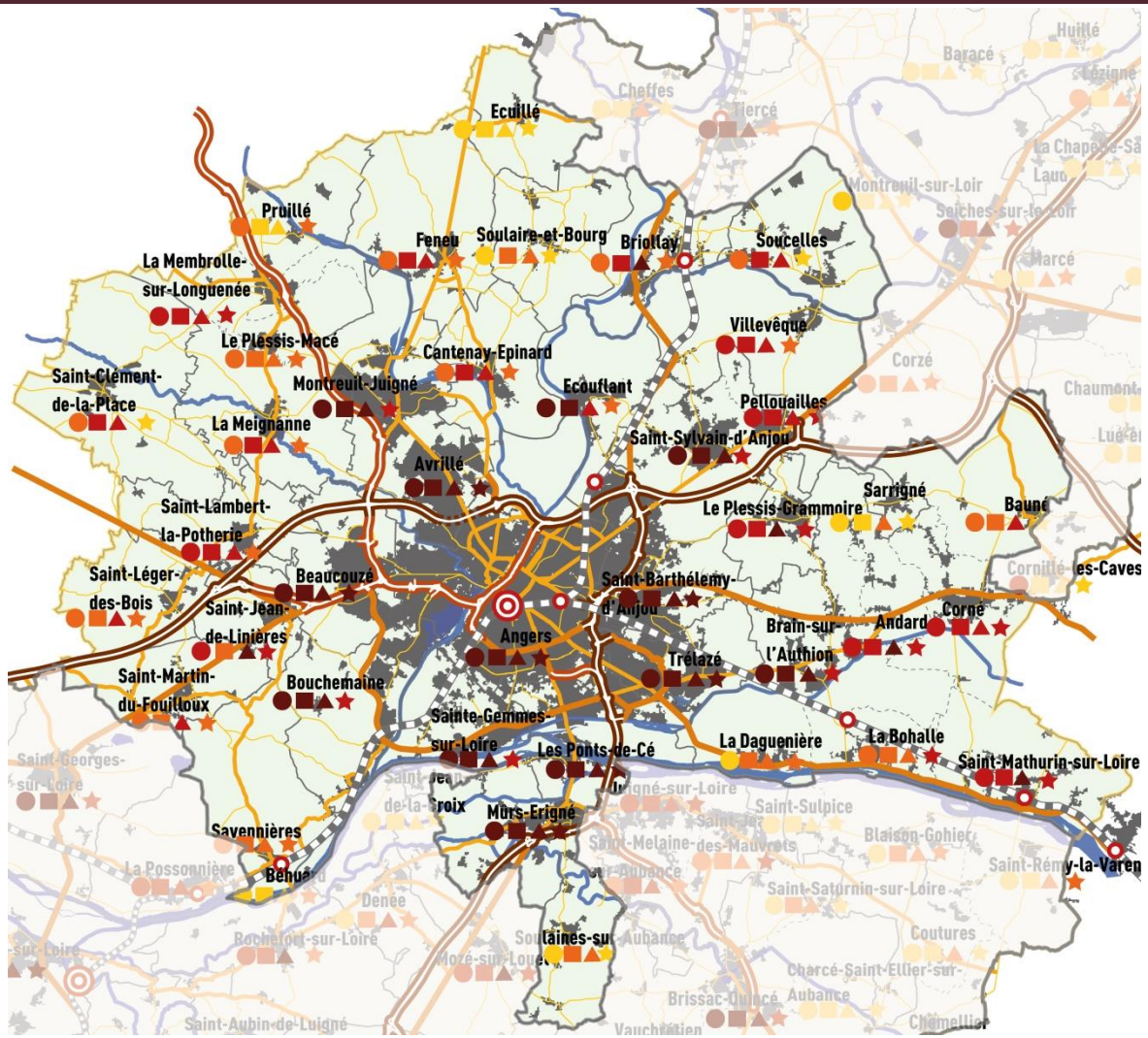

L'attractivité de la communauté urbaine s'appuie d'une part sur le continuum territorial constitué d'Angers et des communes de première couronne et de plusieurs communes ayant une diversité urbaine forte (Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Saint-Sylvain-d'Anjou, Brain-sur-l'Authion)

Diagnostic territorial : Loire Layon Aubance

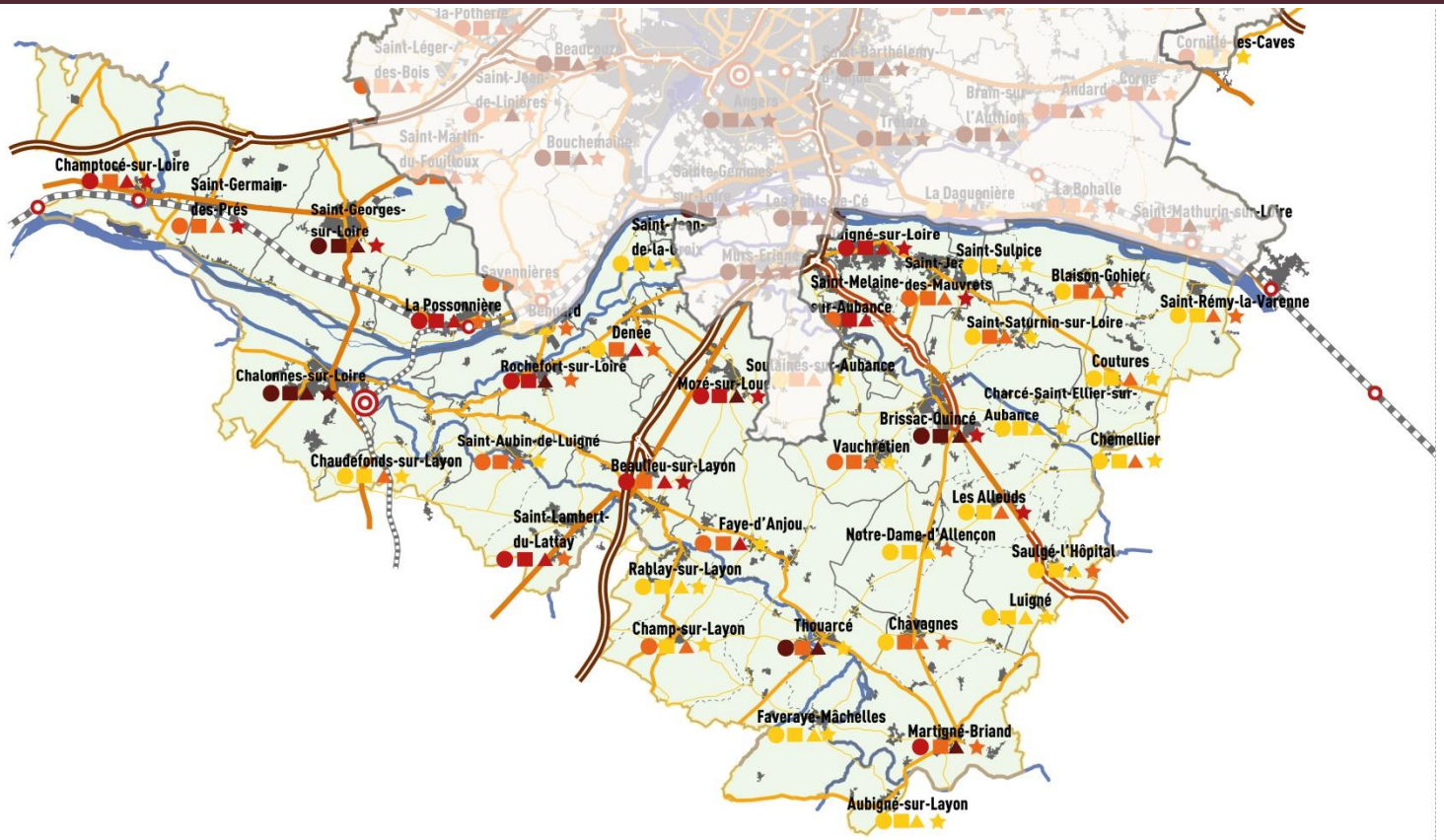

L'attractivité du territoire s'appuie en priorité sur 4 communes d'LLA : Saint-Georges-sur-Loire, Chalonnes-sur-Loire, Brissac-Quincé et Thouarcé. Plusieurs communes présentent une diversité urbaine notamment Juigné-sur-Loire, la Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Mozé-sur-Louet et Martigné-Briand

// Le rayonnement associé au temps d’accès

L'accessibilité des polarités aux franges du PMLA

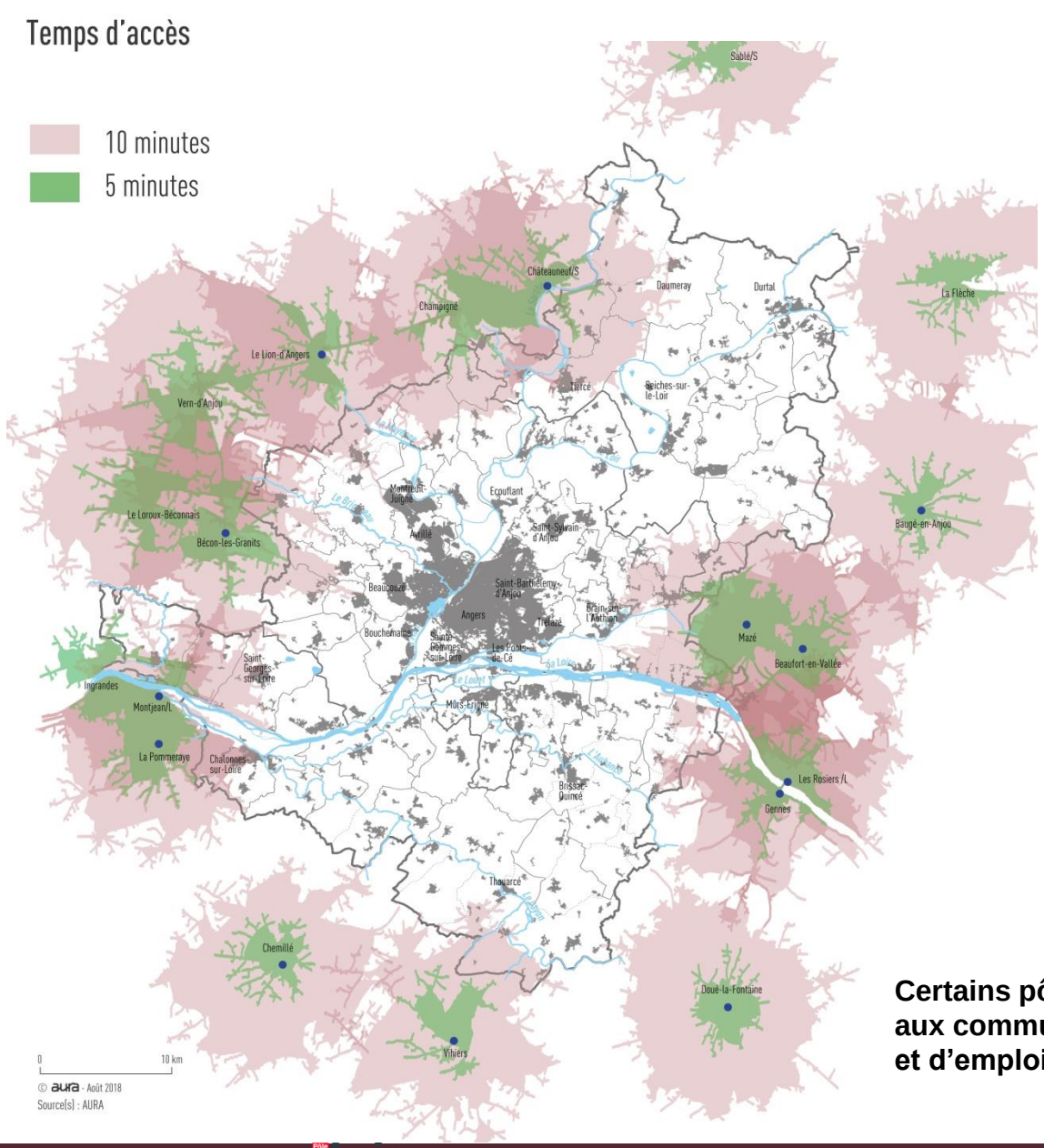

Liste des pôles extérieurs

- **Ex-SCoT Loire-en-Layon** :
  - Ingrandes
  - Vihiers / Montilliers
- **SCoT Pays Segréen** :
  - Châteauneuf-sur-Sarthe
  - Champigné
  - Le Lion d'Angers
  - Vern d'Anjou
  - Bécon-les-Granits
  - Le Louroux Béconnais
- **Scot du Pays des Mauges** :
  - Montjean-sur-Loire / La Pommeraye
  - Chemillé-Melay
- **Grand Saumurois** :
  - Doué-la-Fontaine
  - Gennes / Les Rosiers
- **Pays Vallées d'Anjou :**
  - Beaufort / Gée / Mazé
  - Baugé-en-Anjou (5 communes déléguées)
- **Pays Vallée du Loir** :
  - La Flèche
- **Pays Vallée de la Sarthe** :
  - Sablé-sur-Sarthe / Juigné / Solesmes

Certains pôles extérieurs offrent la possibilité aux communes du PMLA de bénéficier de leur offre urbaine et d'emplois

L’accessibilité d’Angers et des communes première couronne

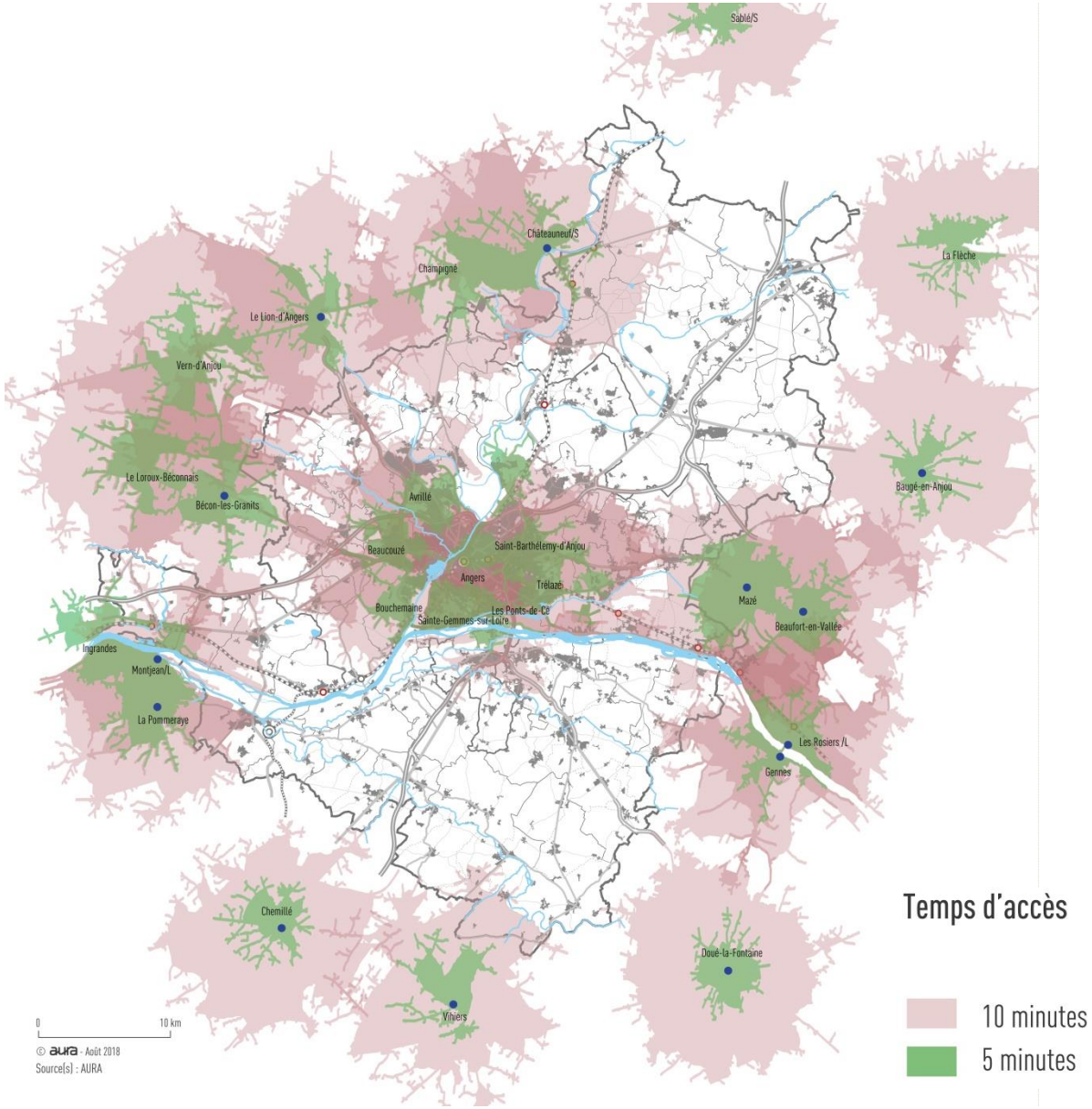

Les communes d’Angers et de première couronne complétées par les pôles extérieurs
ne suffisent pas à construire un projet durable en termes de cadre d’organisation territoriale (bassin de vie de proximité) et de mobilités (temps d’accès aux pôles d’emplois et d’équipements)

L’accessibilité des polarités (- 10 minutes)

L’aire d’influence des communes les plus structurées complétée par celle des pôles extérieurs.

Présence de plusieurs communes attractives aux franges de chaque EPCI
Anjou Loir et Sarthe : Saint-Sylvain d’Anjou (Verrières en Anjou), La flèche, Sablé, Châteauneuf-sur-Sarthe et Baugé
Angers Loire métropole : Beaufort-en-Vallée et Mazé-Milon à l’est ; Le Lion d’Angers, Bécon-les-Granits et Le Louroux Beconnais à l’ouest
Loire Layon Aubance : Doué-la-Fontaine, Vihiers, La Pommeraye, Montjean-sur-Loire et Ingrandes

Le maillage ne suffit pas à construire un projet durable en termes de cadre d’organisation territoriale (bassin de vie de proximité) et de mobilités (temps d’accès aux pôles d’emplois et d’équipements)

L’organisation territoriale à partir des temps d’accès

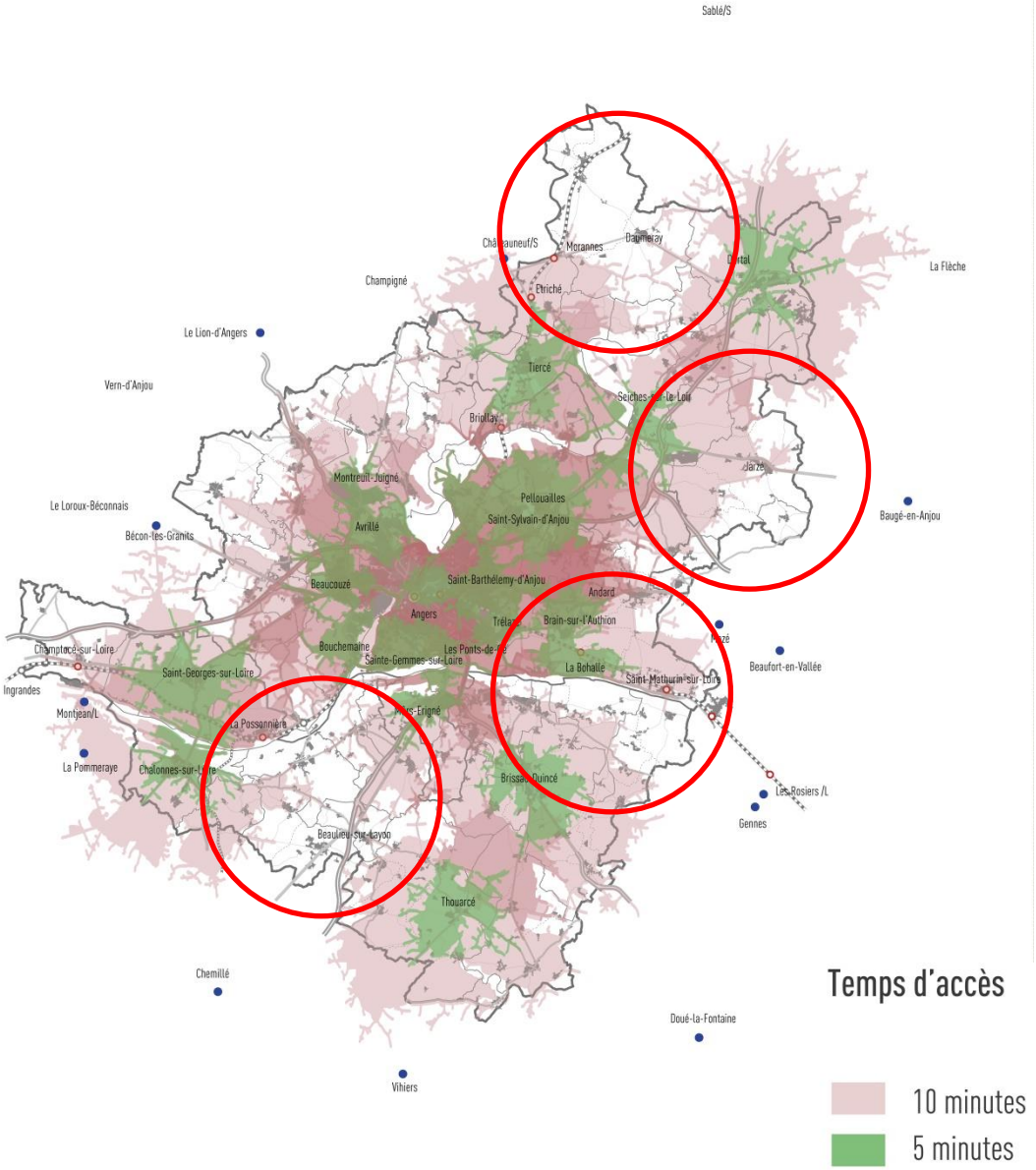

L’aire d’influence des 10 minutes des communes structurées en terme de poids de population, d’emplois et de diversité urbaine laisse des zones blanches

// Calcul des indices de polarité

Adaptation de la méthode utilisée par le CEREMA et la DDTM 44
(étude de 2013 sur l'évolution des polarités urbaines du 44)

- **Description de la méthode :**

- La notion de polarité revêt 4 dimensions majeures :
  - La concentration
  - L'influence / le rayonnement
  - L'équilibre et la diversité
  - L'accessibilité et la connexion à l'extérieur

- **16 indicateurs répartis dans ces 4 dimensions** → méthode de « scoring » (rang en fonction du classement obtenu par rapport aux autres communes analysées) → indice de polarité thématique → indice de polarité global par commune
- Classement des communes en 4 groupes selon leur indice de polarité (élevé, moyen, faible ou nul).

- **Intérêt de la méthode :**

- Méthode statistique permettant d'objectiver les situations avec une approche théorique de la notion de polarité.
- L'application de cette méthode ne fait pas le projet mais elle permet, grâce aux indices « thématiques » de qualifier les potentielles futures polarités et de repérer leurs forces et faiblesses.

- **Adaptation à la marge:** ajout d'un indicateur + pondération des indicateurs

Diagramme des indicateurs utilisés pour calculer les indices de polarité thématiques et global

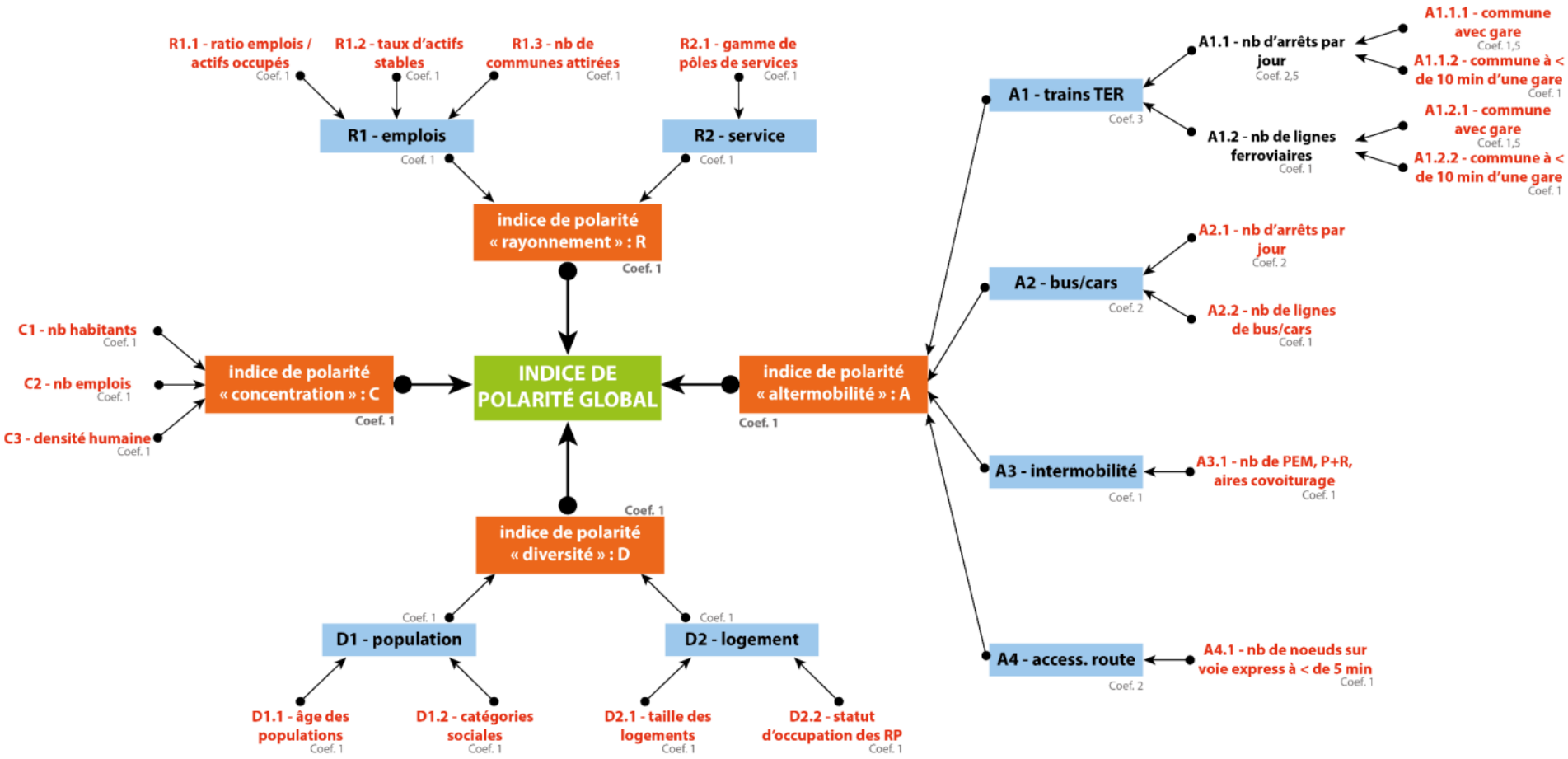

Les résultats sur le territoire PMLA

Indice de concentration

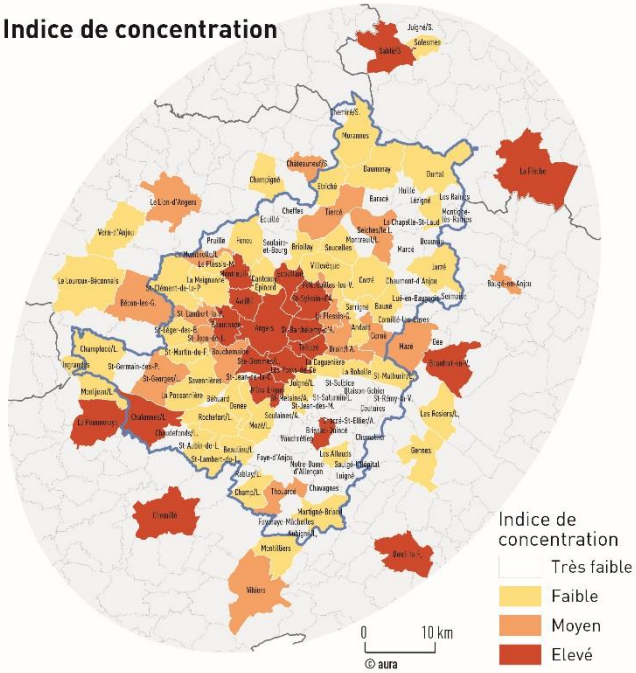

ndice de rayonnement

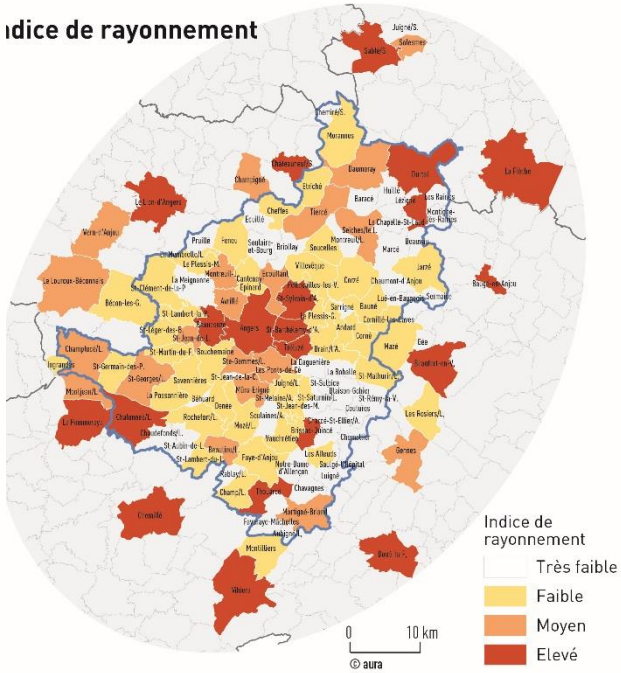

ndice de diversité

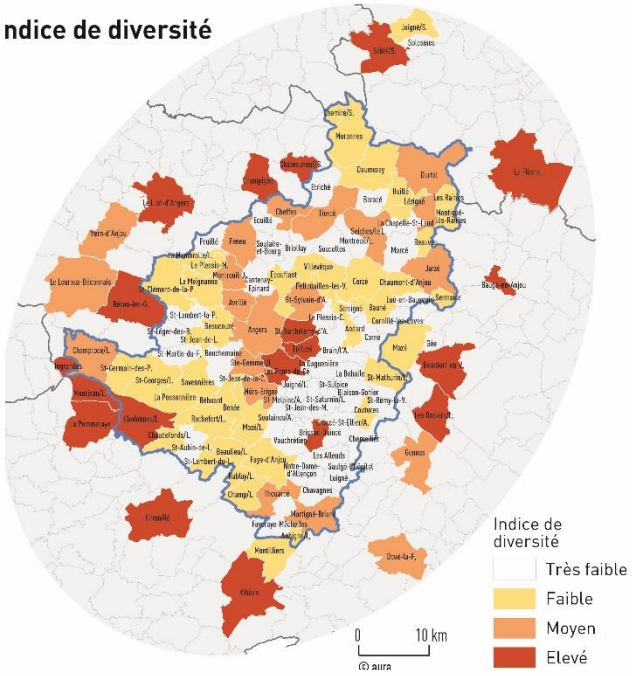

Indice d'altermobilité

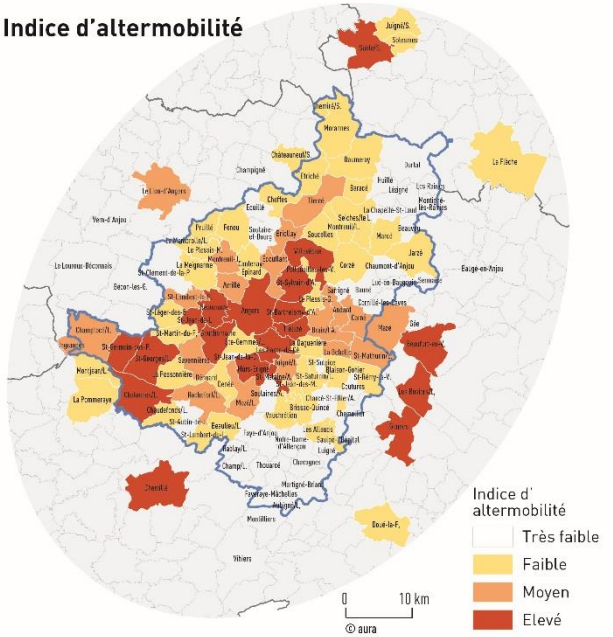

Indice global de polarité

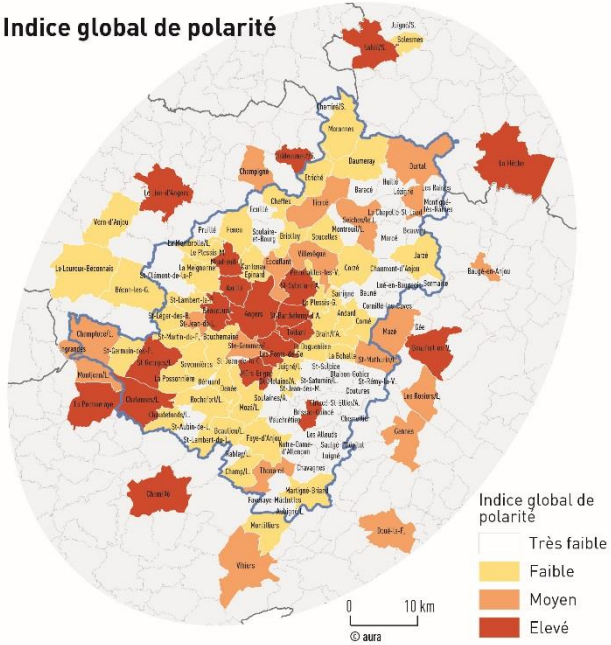

// Les enjeux par strates de communes

Les strates de communes

Communes de niveau 3

Sont obligatoirement concernées :
Communes ayant au moins trois critères faibles (jaune)
Ou une population inférieure à 1 000 habitants
+ nombre d'emplois inférieur à 200

Communes de niveau 2

Peuvent être concernées :
Communes ayant une population supérieure à 1 000 habitants + au moins 2 critères de rayonnement intermédiaire (emplois supérieur à 1 000 ; accessibilité + ; diversité de l'offre urbaine importante)

Communes de niveau 1

Peuvent être concernées :
Communes ayant au moins trois critères fort (marron)
Ou accueillant des équipements de grand rayonnement

Cette typologie de communes s'appuie sur des données.
Pour construire le projet : nécessité d'intégrer les spécificités environnementales et géographiques

Les communes de niveau 1 ont vocation à être confortées

Les communes de niveau 2 peuvent voir leur rôle intensifier

Les communes de niveau 3 ont un rôle stratégique à l'échelle du PMLA

Les enjeux pour les communes de niveau 3 et 4

> **Préservation de la qualité et l'identité des communes** : cadre de vie (patrimoine, ressources), identité naturelle et / ou agricole à valoriser / tourisme

> **Amélioration des centre bourgs pour favoriser les fonctions d'animation et de vivre-ensemble**: espaces / lieux publics au sein du tissu urbain et notamment **maintien de la diversité existante en** matière d'équipements et de commerces de proximité

> **Facilitation des déplacements modes doux** au sein du bourg et vers les équipements et services

> Adaptation des objectifs d'accueil de logements / emplois en fonction de l'offre urbaine présente

> **Optimisation du tissu urbain et diversification des formes d'habitat**

Les enjeux pour les communes de niveau 2

> **Valorisation des centres bourgs pour favoriser les fonctions d'animation et de vivre-ensemble** : espaces / lieux publics au sein du tissu urbain et animation pour les populations des secteurs alentours, notamment en confortant la qualité d'accueil des équipements et de commerces de rayonnement supracommunal, accessibles aux populations environnantes

> Amélioration de l'accès aux équipements, services et centralités en modes alternatifs (TC, offre à la demande, modes doux…)

> **Consolidation de la mixité fonctionnelle et sociale** : développement d'emplois et de logements diversifiés incluant un effort à faire :

1-en renouvellement urbain
2-en terme de densité / mixité des formes d'habitat
3- en terme de rythme de production (phasage)

> Anticipation pour l'accueil d'équipements et de commerces de rayonnement supracommunal, accessibles aux populations environnantes

Les enjeux pour les communes de niveau 1

> **Valorisation des centres bourgs / villes pour favoriser fonctions d'animation et de vivre-ensemble** : espaces / lieux publics au sein du tissu urbain et animation pour les populations au sein voire hors du périmètre PMLA

> **Intensification de la fonction de pôle multimodal** : diversité d'offre de mobilités (efficaces et alternatives à l'auto-solisme) : TC express, covoiturage, modes doux, TAD, etc. (rabattement multimodal)

> **Affirmation de mixité fonctionnelle et sociale** : développement d'emplois et de logements diversifiés incluant un effort à faire :

1-en renouvellement urbain / requalification
2-en terme de densité /mixité des formes d'habitat
3- en terme de rythme de production (phasage)

> **Priorisation pour l'accueil d'équipements et de commerces <u>de grand rayonnement / structurants</u>**, accessibles à tous